# CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BESANCON

**Direction du Patrimoine, des Investissements Médicaux et de la Sécurité**

**Département biomédical**

**Hôpital Jean Minjoz**

**boulevard Fleming 25030**

**Besançon Cedex**

**Affaire suivie par : E. BERENGER**

**Tél** : 03.81.66.94.02

**Fax** : 03.81.66.83.48

**Email** : [eberenger@chu-besancon.fr](mailto:eberenger@chu-besancon.fr)

**Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)**

**MAPA N° 2024 - 48**

**FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE D’INJECTEURS DE PRODUITS DE CONTRASTE RECONDITIONNES**

**Pour le GHT Centre Franche Comté**

# DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES :

**Le 17 février 2025 à 16 heures**

**4 pages**

**ARTICLE 1 - OBJET ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONSULTATION**

* 1. - Objet et caractéristiques de la consultation

La présente consultation porte sur la fourniture, l’installation et la mise en service d’injecteurs de produits de contraste **reconditionnés** pour le GHT Franche Comté.

**En préambule, il est bien précisé le souhait des établissements du GHT Centre Franche Comté de faire l’acquisition d’équipements dits « d’occasion ».**

**Par ailleurs cette consultation n’intègre pas les consommables associés aux équipements.**

Cette consultation fait l’objet de deux lots.

**Lot n° 1** : **Injecteurs de produits de contraste pour scanner**

Ce lot concerne :

* CHU Besançon : 3 injecteurs
* CH Dole : 1 injecteur

**Lot n° 2** : **Injecteurs de produits de contraste pour IRM**

Ce lot concerne :

* CHU Besançon : 3 injecteurs
  1. - Décomposition de la consultation

# Caractéristiques techniques des équipements

Le fournisseur s’engage à répondre et fournir des injecteurs – **reconditionnés** - conformes à l’administration des produits de contraste et qui répondent à la réglementation en vigueur.

Les caractéristiques des injecteurs seront jugées au niveau des questionnaires techniques **1, 2&3**.

Aussi afin de permettre d’apprécier la qualité des produits proposés mais aussi des services : formations, maintenance. Le candidat fournira un ***mémoire technique*** exhaustif et détaillé dans lequel figurera l’ensemble des caractéristiques de l’équipement proposé ainsi que les points forts de la solution.

Ce mémoire technique intégrera également les volets relatifs :

* au programme de formation,
* et à l’organisation de la maintenance.

Les injecteurs fournis devront avoir le marquage CE dispositif médical :

* Certificat de Conformité aux Exigences Européennes : CE 2017/745 ou CE 2017/746 (nouveau marquage CE)
* Certificat de Conformité aux Exigences Européennes : CE 93/42 DM ou CE 93/79 DMDIV Certificat de Conformité aux Exigences + lettre d’engagement vers le « nouveau marquage CE » (ancien marquage CE)

Le candidat intègrera également dans sa réponse la fourniture d’équipements pour lesquels il sera en mesure de réaliser les mises à niveau et mise à jour permettant ainsi de maintenir le parc en état. Au fur et à mesure des modifications apportées à l’installation, le fournisseur s’engage également à remettre à jour la documentation technique.

# Contraintes d’installation

# Les injecteurs seront installés sur roulettes et, le cas échéant, sur suspension plafonnière. Les accessoires et travaux relatifs aux installations des équipements seront pris en charge par le fournisseur.

# 

# Le fournisseur s’engage à installer l’ensemble des injecteurs sur site et à assurer la livraison, l’installation, la connexion, les réglages, les essais, la mise en service de tous les équipements proposés ainsi que l’assistance aux différents services utilisateurs de l’équipement.

# Les équipements seront ainsi livrés en ordre de marche avec tous les accessoires, hors consommables, nécessaires à son utilisation dans un délai maximum de 2 mois suivant la notification du marché public.

# 

# Le fournisseur est également en charge :

# 

# - de la remise en état de toutes les détériorations causées lors de la mise en place et du montage de l’équipement,

# - des manutentions en lien avec l’installation de l’équipement.

# Descriptif du parc concerné : imagerie de coupe du GHT :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Etablissement | IRM | Scanner |
| CHU Besançon | IRM 1,5T SolaIRM 3T Vida XTIRM 3T Vida XQ(Siemens) | Scanner Philips iQonScanner Siemens Somatom Definition Edge Scanner GE Revolution CTSalle Alphenix 4DCT Canon |
| CH Dole | \*\*\* | Scanner Siemens Somatom Definition Edge |

# Documentations et formations

# Le fournisseur devra former les utilisateurs (médecins radiologues, manipulateurs en radiologie et techniciens biomédicaux – formation de niveau 1 selon la norme NF X 60-010) dans un délai maximum de 15 jours suivant la mise en service. Il devra également être en mesure de proposer des formations dans le cadre de l’arrivée de nouveaux utilisateurs. Une organisation sera proposée dans l’offre.

# 

# Le fournisseur fournira toute les documentations rédigées en langue française, nécessaires à une utilisation et un fonctionnement corrects du matériel livré et à son entretien courant, notamment :

# Documentation technique complète de l’équipement

# Notice simplifiée facilement accessible au pied de l’équipement

# Notice d’entretien.

# Garantie, maintenance et livraison

Une garantie d’un an minimum incluant la maintenance curative complète du système (pièces, main d’œuvre et déplacement) ainsi qu’une visite préventive annuelle sera proposée.

Le candidat s’engage à la faisabilité des maintenances préventives et de la disponibilité des pièces pendant la durée d’amortissement de l’appareil (8 ans à partir de la date d’installation).

De façon plus générale, le candidat décrira dans son offre la durée de garantie de l’équipement, les modalités de réparation, et éventuellement une liste des interventions non prises en charge dans la garanti et le coût.

Le candidat décrira l’organisation de son Système Après-Vente, ces délais d’interventions hors garantie ainsi que les coûts associés (pièces, déplacement, main-d’œuvre).

Prestations supplémentaires obligatoires :

* Proposition d’un contrat de maintenance préventive seule, qui pourra être souscrit au sortir de la période de garantie (annexe 2, PSF 1)
* Proposition d’un contrat de maintenance curatif qui pourra être souscrit au sortir de la période de garantie (annexe 2, PSF 2)

La prestation de fourniture des équipements comprendra :

* La livraison
* L’enlèvement des emballages (palettes, cartons, films, …)
* Tous les accessoires et consommables nécessaires à l’installation des différentes fonctions,
* La documentation du système (matériels et logiciels) en langue française,
* Les documents administratifs et techniques (plans, attestations, contraintes …) selon les normes en vigueur.

Les candidats s’assureront avant la réponse à cette consultation que les accès permettent une livraison des équipements jusqu’à leur destination.

Les candidats prendront connaissance de la configuration du local et des attentes techniques disponibles. Toute demande de modification de ces attentes devra être clairement formulée dans la réponse. L’absence de remarque correspondra à l’acceptation de ces installations et toute adaptation ultérieure sera à la charge du titulaire du marché.

Le candidat s’engage à prendre en charge les raccordements de l’équipement aux attentes techniques de manière à assurer un fonctionnement en toute sécurité pour l’utilisateur.